

Hausse des prix de l'électricité : les véhicules électriques restent plus compétitifs à l'usage que leurs homologues thermiques

Le 10/10/2022 à Paris

En septembre 2022, pour la première fois, les voitures 100 % électriques sont passées devant les voitures Diesel en matière d'immatriculations, avec 16 % de parts de marché (versus 14,4 % pour les Diesel). L'essor du véhicule électrique devrait encore davantage se confirmer en 2023 avec la commercialisation de nouveaux modèles et un marché de l'occasion densifié. Or, depuis quelques semaines, particuliers et professionnels doivent faire face à la hausse des prix de l'électricité. Des inquiétudes naissent donc autour du prix de la recharge des véhicules électriques. L'Avere-France, en tant qu'association nationale pour le développement de la mobilité électrique, souhaite faire le point.

Pour une majorité de particuliers, recharger un véhicule électrique coûte moins cher au quotidien que de « faire le plein » d'un véhicule thermique

Le véhicule électrique est avantageux en termes de coût à l'usage par rapport au véhicule thermique. En effet, le véhicule électrique consomme moins d'énergie, grâce au rendement du moteur électrique 3 fois supérieur à celui du moteur thermique.

Et alors que le coût de l'énergie, pour un véhicule thermique, est à peu près constant (soit autour de 12 euros pour 100 kilomètres, quelle que soit l'utilisation), le prix de l'énergie pour un véhicule électrique varie selon son utilisation et son mode de recharge : de 2 euros pour 100 kilomètres avec une recharge à domicile, ce coût peut passer à 6 euros pour 100 kilomètres en effectuant une recharge publique (en zone urbaine ou semi-urbaine) et à environ 12 euros pour 100 kilomètres lors d'une recharge sur autoroute. En moyenne, sur une année, nous pouvons considérer qu'une économie de l'ordre de 50 % est réalisée.

La nécessité de pallier la hausse conjoncturelle des prix de l'électricité et son incidence potentielle sur le coût de la recharge des véhicules électriques

Face à la hausse des prix de l'énergie, il est néanmoins nécessaire que les plans d'action à court-terme du Gouvernement intègrent le prix de la recharge d'un véhicule électrique au même titre que celui du

carburant d'un véhicule thermique. Ce constat est d'autant plus vrai pour les recharges en copropriété, en entreprise et en itinérance (les particuliers résidant en maison individuelle bénéficiant généralement d'offres indexées sur le tarif réglementé).

Or, l'utilisateur de véhicule électrique n'est actuellement pas traité de la même façon qu'un utilisateur de véhicule thermique :

- L'utilisateur de véhicule thermique bénéficie aujourd'hui d'une remise sur l'essence et le gazole de la part des Pouvoirs Publics ;
- L'utilisateur de véhicule électrique, quant à lui, bénéficie du bouclier tarifaire pour sa recharge à domicile quand il a un abonnement « en propre », mais ne bénéficie pas de protection tarifaire ni sur les bornes publiques (voirie, autoroute...), ni à domicile quand il passe par le service d'un opérateur.

« A l'image des utilisateurs de véhicules thermiques, qui bénéficient d'une remise sur l'essence et le gazole, il apparaît nécessaire que le Gouvernement déploie, à court-terme, des solutions destinées aux « électromobilistes » pour pérenniser et accélérer la transition vers l'électrique. L'application à la recharge de la remise carburant et l'extension du bouclier tarifaire aux opérateurs de recharge en copropriété et en entreprise semble primordiale » assure Clément Molizon, Délégué général de l'Avere-France. D'autres solutions, comme l'extension de la TIRUERT à la recharge privée, pourraient également être explorées.

Mais si la volatilité et la spéculation sur les tarifs de l'électricité sont importantes, il convient de noter que la situation est conjoncturelle et ne peut, en ce sens, remettre en cause l'avantage économique du véhicule électrique sur le long-terme. Il est indispensable, effectivement, de dissocier la conjoncture actuelle (marquée par la guerre en Ukraine et la crise du gaz) et la tendance « long-terme » (qui devrait ramener les prix de l'électricité à des niveaux plus raisonnables).

A propos de l'Avere-France

L'Avere-France est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique. Créée en 1978 pour représenter l'ensemble de l'écosystème de la mobilité électrique dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif, elle a pour objectif de faire la promotion de l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Elle rassemble aujourd'hui plus de 200 adhérents.

CONTACT PRESSE

Martin Kolle : martin.kolle@lobbycom.fr / 06 89 70 17 51